

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF2121

AMENDEMENT

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Tjibaou, M. Sansu et M. Maurel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	2 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À La Réunion, les besoins pour la prise en charge des enfants en situation de handicap sont si importants que les AESH manquent à l'appel malgré des recrutements supplémentaires. Ainsi, à la rentrée 2025, malgré les 98 contrats alloués à la rentrée, dont 14 emplois supplémentaires obtenus, certains enfants restent sans solution de scolarisation et sans accompagnement adapté. Le poids de leur scolarisation repose donc de manière injuste sur les parents qui n'ont pas d'autres alternatives que d'assurer eux-mêmes l'éducation de leurs enfants. Il devient donc urgent qu'un Institut Médico-Educatif soit créé afin, d'une part, de pallier le manque d'AESH et, d'autre part, de garantir une scolarité adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.

Afin d'envisager la création de cet IME à La Réunion, l'action 03 du programme 131 est abondée de 2 millions d'euros en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 01 du programme 214.